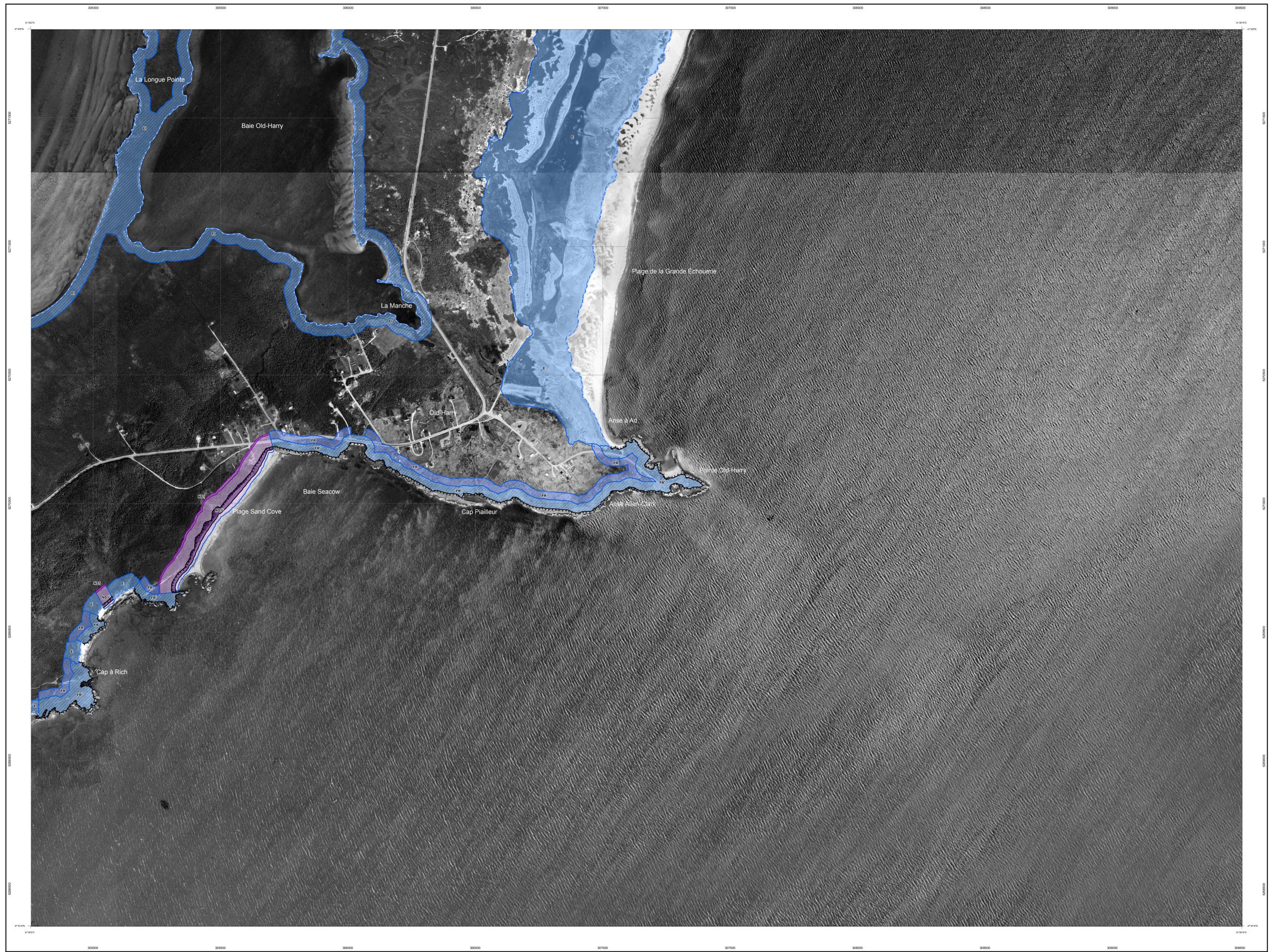
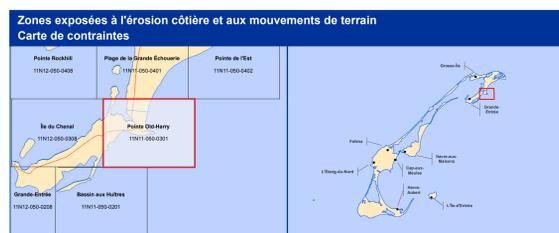


Pointe Old-Harry

11N11-050-0301



11N11-050-0301



Pointe Old-Harry

Zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain

- E** Zone composée de dépôts meubles dont le talus a approximativement moins de 5 mètres de hauteur et est susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.
- FR** Zone composée de roches sédimentaires, susceptible de subir des effondrements soudains sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.
- FR** Zone composée de roches sédimentaires, susceptible de subir des reculs préférentiels et des effondrements soudains sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.
- NS1** Zone mixte comprenant une zone E à la base d'une zone FR incluant la fosse. La zone E peut être également affectée par des débris rocheux provenant de la zone FR.
- NS2** Zone indifférenciée (composée de dépôts meubles ou de roc) susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent. Elle peut également être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique, des reculs préférentiels ou des effondrements soudains.
- NS3** Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique.
- NS4** Zone NS1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.

- Ligne de côte
- Base de talus
- Sommet de talus

Note : Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Avis à l'utilisateur

Cette carte localise les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux mouvements de terrain et à l'érosion côtière, prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application des normes selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie. Leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un mouvement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'implique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un mouvement de terrain ou par l'érosion côtière, mais plutôt que la probabilité de l'être est très faible. Il est à noter que cette cartographie délimite les zones exposées à l'érosion côtière et la partie littorale du territoire des zones exposées aux mouvements de terrain. Les autres aléas, dont la submersion côtière, ne sont pas traités.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80
 Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
 Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
 Système de coordonnées planes : Système de coordonnées planes du Québec (SCQPN), niveau 4
 Longitude d'origine (méridien central) : 61° 30' Ouest
 Latitude d'origine (équateur) : 0°
 Coordonnées d'origine : X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
 Facteur d'échelle : 0,9999



Sources

Données	Organisme	Année
Nomenclature géographique	Commission de toponymie du Québec et Adresses Québec	2012
Orthophotographies aériennes à l'échelle de 1:40 000	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	2001
Orthophotographies aériennes d'une résolution de 15 cm	Université du Québec à Rimouski	2008
Zones d'érosion et lignes de côte	Ministère de la Sécurité publique et Chaire de recherche en géoscience côtière	2012

Réalisation

Production : Ministère de la Sécurité publique
 Services de l'évaluation
 Version 1.0 (avril 2015)
 © Gouvernement du Québec
 Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2015